

ZOOM SUR LA CHARTE SANS DECHET PLASTIQUE SUR LES PLAGES



L'ANEL assure le relai auprès des collectivités de la *Charte sans déchet plastique sur les plages*, initiée par le Ministère de la Transition écologique et l'ADEME en 2019. Cette Charte a pour objectif de valoriser et encourager les actions de ramassage, de sensibilisation et de prévention réalisées par les collectivités littorales.

ZOOM SUR LES JOURNEES NATIONALES D'ETUDES



Chaque année, ce sont deux jours de débats et de rencontres entre des représentants de collectivités, des partenaires publics et privés, des scientifiques, des entreprises innovantes porteuses de solutions d'avenir, sur les sujets littoraux. Une motion permet d'interpeller le Gouvernement sur les préoccupations des élus littoraux.

Les Journées de l'ANEL en octobre 2020 se sont tenues à Saint-Valéry-sur-Somme, en présence du président du Sénat Gérard Larcher, de la ministre de la Mer Annick Girardin, sur le thème « Une crise majeure : quelle résilience pour les littoraux ? ».

POUR NOUS CONTACTER

Anne-Sophie Leclere, déléguée générale : anne-sophie.leclere@anel.asso.fr

Pauline Hermand, chargée de mission (communication) : pauline.hermand@anel.asso.fr

Brigitte Hennequart, assistante de direction : anel-secretariat@anel.asso.fr



22, Boulevard de la Tour-Maubourg
75007 Paris

Tel. 01 44 11 11 70
Fax 01 44 11 11 79

www.anel.asso.fr



VALORISATION ET PRÉSERVATION DES LITTORAUX

L'ANEL rassemble les élus des collectivités du littoral
autour des enjeux essentiels
du développement durable des littoraux.



L'ANEL rassemble les élus des collectivités du littoral autour des enjeux essentiels de la mise en valeur, du développement économique durable et de la protection de la mer et des littoraux.



NOTRE HISTOIRE

Avec plus de 5 800 km de côtes, la France occupe le **2ème rang mondial**. Sa zone maritime représente plus de 11 millions de km² dont 80% en Outre-mer. Les façades maritimes présentent des particularités géographiques, environnementales, socio-économiques et culturelles et des enjeux multiples selon les régions.

Conscient de ces enjeux, Antoine Rufenacht, député-maire du Havre, prend l'initiative en juillet 1978, de fonder l'Association nationale des Elus du Littoral (ANEL) pour en faire une instance d'échanges d'expériences entre les élus, les professionnels de la mer et les partenaires publics et privés autour des enjeux spécifiques de la valorisation et de la protection des territoires littoraux.

Depuis 43 ans, l'ANEL rassemble et représente tous les niveaux de collectivités (bloc local, départements, régions) de métropole et d'Outre-mer et de nombreux parlementaires rejoignent et portent nos engagements. Ce « parti de la mer » permet d'appréhender la diversité du littoral et fait de l'ANEL un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics (nationaux et européens).

M. Jean-François Rapin, sénateur du Pas-de-Calais, président de la commission des Affaires européennes et conseiller régional des Hauts-de-France, est président de l'ANEL depuis 2012.

NOS MISSIONS

- Représentation des élus auprès des pouvoirs publics
- Suivi de l'actualité législative et réglementaire et production d'avis
- Organisation de formations et des Journées nationales d'Etudes
- Communication et production de guides (certification démarche qualité des eaux de baignade, guide sur la réouverture des plages)
- Promotion de l'économie bleue
- Veille sur les problématiques signalées par les élus du littoral

NOTRE RÉSEAU

L'ANEL est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour les questions relatives à la mer et au littoral. Elle est représentée dans les instances telles que le Conseil National de la Mer et des Littoraux, les Conseils Maritimes de Façades, les Conseils Maritimes Ultramarins de Bassins, le Conseil National de la Biodiversité, le Conseil National de l'Eau, le Comité France Tourisme, le Comité France Maritime, le Comité France Océan. L'ANEL est membre des Conseils d'administration du Conservatoire du Littoral et du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM).



Depuis 2013, l'expertise internationale de l'ANEL est **labellisée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**, permettant de nouer des coopérations avec des collectivités littorales d'autres pays confrontés à des problématiques similaires.

L'ANEL collabore avec d'autres associations d'élus telles que l'AMF, l'ANEM, l'ANETT et le CEPRI.

NOTRE EXPERTISE

Quelques exemples de thèmes d'intervention :

- La gouvernance de la mer et des littoraux
- L'adaptation des territoires littoraux aux impacts du changement climatique
- La valorisation des activités économiques et touristiques (économie bleue)
- Les dispositions de la loi Littoral
- Les concessions de plages et domaine public maritime
- La qualité des eaux
- La valorisation du patrimoine maritime naturel et culturel

L'ANEL est accompagnée par un réseau de spécialistes, d'associations, de scientifiques et d'universitaires reconnus et novateurs dans les domaines maritimes et littoraux.